

# Une rentrée scolaire qui s'annonce CHAOTIQUE

Des enseignants pourraient n'être payés qu'en novembre et le nombre de profs de citoyenneté être insuffisant, selon le CPEONS

► Un cours d'éducation à la philosophie et citoyenneté (EPC) faisant son apparition dans le secondaire qui risque de manquer de professeurs pour l'enseigner, l'absence de certitudes autour du futur décret titres et fonctions supposé entrer en vigueur en novembre prochain, certains enseignants qui pourraient n'être payés qu'en octobre ou en novembre, et de nombreux enseignants qui ne savent pas encore s'ils enseigneront ou dans quelle école ils seront envoyés : l'organisation de la rentrée scolaire s'annonce pour le moins périlleuse. C'est ce que craint désormais ouvertement le CPEONS, le réseau des communes et des provinces, qui évoque une rentrée "difficile, voire chaotique".

Alors que la rentrée scolaire est imminente, les membres du gouvernement PS-CDH de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se parlent quasiment plus que par médias interposés. Le président de Défi, Olivier Maingain, a promis au MR et au CDH de livrer dans les prochains jours ses conditions à une éventuelle participation à une majorité alternative qui exclurait le PS. En attendant, en l'absence de consen-

sus entre PS et CDH, différents dossiers n'ont pas été tranchés définitivement tel le décret titres et fonctions, ou ont été adoptés trop tardivement telle l'introduction des cours d'EPC.

"Depuis la fin de la semaine dernière, c'est la reprise pour les différents secrétariats d'école. Alors que la rentrée scolaire débute dans quelques jours, la situation reste assez floue pour les établissements. On risque par exemple de manquer de professeurs de citoyenneté et l'organisation des cours de manière générale n'est pas simplifiée. La rentrée sera difficile, si pas chaotique ! La seule garantie qu'on a reçue pendant les vacances, c'est que les cours d'EPC ne seront pas reportés et que des moyens seront débloqués s'il faut recaser des professeurs", explique Roberto Galluccio, administrateur-délégué du CPEONS. Un cri d'alarme que l'homme, pourtant d'ordinaire d'un naturel discret, avait déjà lancé en juin dernier.

**AUTRE SUJET** d'inquiétude : le risque de retards de paiement pour un certain nombre d'enseignants non nommés. En cause : la non-résolution du décret titres et fonctions, lequel redéfinit les titres requis ou suffisants pour pouvoir enseigner tel ou tel cours. Le décret a créé, l'année dernière, d'énormes difficultés pour les directions lors du recrutement de professeurs. Un certain nombre d'enseignants n'avaient pas été payés à temps l'année passée. "Je crains que cela se reproduise. Certains enseignants n'ayant pas remis leur dos-

sier d'ici le 15 septembre seront peut-être payés en octobre, voire en novembre", lâche le CPEONS.

Un manque de certitudes qui frappera une fois de plus de plein fouet les enseignants non nommés, dit temporaires, lesquels attendent parfois des dizaines d'années pour être nommés (voir ci-contre).

Julien Thomas

## Les syndicats inquiets pour le moyen terme

**BRUXELLES** Du côté des deux syndicats majoritaires chez les enseignants, la CGSP et la CSC, c'est surtout l'incertitude autour de plusieurs dossiers sur le moyen terme qui inquiète. "Ce qui nous préoccupe beaucoup à la CGSP, c'est notamment les discussions sur la pénibilité du métier d'enseignant et le dossier de la formation initiale des enseignants qui est aujourd'hui à l'arrêt. Il y a aujourd'hui beaucoup d'attaques sur la pension des enseignants et les différents ministres en place pour cette législature du côté de l'enseignement, comme Schyns (Ndir : l'actuelle ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH)) et Marcourt (Ndir : l'actuel ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS)) ont toujours défendu le dossier. Si on a le MR dans le gouvernement, je

*me demande si les enseignants n'en payeront pas le prix fort. La formation initiale me tient aussi à cœur. On parle toujours du Pacte d'excellence, mais tout le*

*monde sait que la formation des enseignants n'est plus adaptée", indique Joseph Thonon, de la CGSP. "Il y a une série d'incertitudes à lever à court et moyen ter-*

*me sur différents dossiers, comme la pénibilité et la mise en œuvre du Pacte", estime Eugène Ernst, de la CSC.*

J. Th.

## Le dossier Titres et fonctions toujours pas solutionné

**BRUXELLES** "En attente du texte prévu à l'automne, on va travailler à la rentrée avec des dérogations pour les titres et fonctions. Cela embêtera un certain nombre de directeurs et d'administrations et cela risque de mettre en difficulté le paiement d'un certain nombre d'enseignants", lâche Roberto Galluccio, administrateur-délégué du réseau des communes et des provinces (CPEONS). Le décret Titres et fonctions, qui a redéfini les titres requis ou suffisants pour pouvoir enseigner tel ou tel cours, voit ses mesures d'assouplissement transitoires prolongées au moins jusqu'au mois de novembre. Une révision définitive de ce texte source de tensions entre la majorité PS-CDH était initialement prévue à l'automne, mais en raison de l'actuelle crise politique, l'in-

certitude entoure désormais le dossier. Du côté de l'enseignement libre, on indique également être insatisfait avec la situation actuelle. "C'est vrai qu'il y a des adaptations qui ont été apportées en juillet dernier par rapport à avant, mais au Segec, on se montre circonspect par rapport à celles-ci. Il faut bien sûr laisser le temps de voir comment cela se passe, mais on estime qu'il sera nécessaire de faire une évaluation", explique Conrad van de Werve, du secrétariat général de l'Enseignement catholique (Segec). "Une solution définitive aurait déjà dû être prise en 2016. Mais chaque fois, on prolonge le système dérogatoire et reporte la décision", note, de son côté, Joseph Thonon, qui se trouve à la tête de la CGSP.

J. Th.

## Cours de citoyenneté : la crainte du même chaos qu'en primaire l'année dernière

**BRUXELLES** Le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) fait son apparition dans l'enseignement secondaire officiel dès cette rentrée. Introduits non sans mal l'année dernière dans le primaire officiel, les cours d'EPC visent à favoriser le vivre-ensemble et à permettre à chaque élève de se développer en tant que personne et citoyen. Le principe de base sera identique en secondaire : les deux heures par semaine de cours de religion ou morale seront réduites de moitié, une heure étant consacrée au cours d'EPC. Les élèves pourront également opter pour deux heures d'EPC et être alors dispensés de religion ou de morale.

L'organisation des cours dans le secondaire s'annonce aussi chaotique qu'elle l'a été l'année dernière dans le primaire. De nombreux instituteurs, surtout en Wallonie, avaient été obligés d'enchaîner neuf écoles pour obtenir un horaire complet. La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) avait alors reçu plus de 1.000 plaintes d'enseignants au début de l'année.

Si le nouveau décret limite à six le nombre maximal d'implantations dans lesquelles les enseignants devront prêter et prévoit d'autres assouplissements, par exemple la possibilité pour un professeur de morale ou de religion d'enseigner l'EPC dans la même école, les inquiétudes ne sont pas dissipées.

"Les enseignants de morale ou de religion sont invités à devenir professeurs d'EPC sur base volontaire. Or, on voit jusqu'ici que les enseignants hésitent et ne sont pas nombreux à se porter candidats. Je crains qu'il n'y ait pas assez de professeurs disponibles", explique Roberto Galluccio, administrateur-délégué du réseau des communes et des provinces (CPEONS). "À la CGSP, on est clairement favorable au cours d'EPC, mais il faut reconnaître que les tensions politiques entre PS et CDH n'ont pas facilité l'introduction de ce cours. Que ce soit pour le primaire ou le secondaire, le décret a chaque fois été approuvé mi-juillet", indique Joseph Thonon, qui se trouve à la tête de la CGSP.

J. Th.

## “ RÉACTIONS

**Julien (32 ans)**  
PROFESSEUR DE  
BIOLOGIE DANS LE  
SECONDAIRE

### **“Je ne sais pas encore si j'aurai du travail”**

*“Je suis professeur de biologie depuis six ans et, jusqu'en juin dernier, j'ai toujours enseigné dans la même école. D'abord dans l'inférieur, puis le supérieur. J'ai appris à la fin de l'année scolaire que je perdais ma place et qu'un enseignant nommé prendrait ma place. À l'heure actuelle, je ne sais pas*

*encore si j'aurai du travail en septembre prochain ou si j'irai au chômage. J'ai récemment appelé l'administration, mais on me dit que je suis encore loin sur la liste des enseignants à placer, et également qu'il n'y aura pas beaucoup de places disponibles pour les professeurs de biologie. J'attends de voir si j'ai une place quelque part. Je trouve qu'ils devraient adapter les règles et tenir compte du nombre d'années qu'un enseignant fait dans une école avant de l'enlever de l'équipe pédagogique.”*

**Marie (52 ans)**  
PROFESSEUR DE  
PÉDAGOGIE DANS  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

### **“On nomme de moins en moins”**

*“Je suis professeur dans l'enseignement supérieur et je forme les futurs instituteurs. J'ai des collègues à moi de 40 ans qui ne sont toujours pas nommés. J'ai une collègue qui a même trois masters à son arc mais qui ne sera probablement jamais nommée ! Elle a déjà*

*enseigné plusieurs matières dans sa carrière. Or, pour être nommé, il faut accumuler des heures de cours dans une seule matière. Elle a un certain âge, mais chaque année, elle doit attendre la rentrée scolaire pour savoir quoi. C'est épouvantable. On nomme de moins en moins. La situation est un peu différente pour les instituteurs et les professeurs de langue, car ils sont en pénurie. Le métier de professeur est en tout cas un métier de sacrifice. Cela n'est pas toujours assez dit.”*

**Delphine (35 ans)**  
PROFESSEUR DE  
LANGUES

### **“Notre autorité est remise en cause”**

*“Cela fait 14 ans que j'ai commencé à enseigner et j'entame donc dans quelques jours ma quinzième année. Je travaille dans une école de Châtelet, dans le Hainaut. À titre personnel, le métier commence à me peser. Pour moi, je passe trop de temps à faire le gendarme et à devoir justifier mes décisions face aux*

*élèves et à leurs parents. L'autorité des enseignants est tout le temps remise en cause. J'ai de plus en plus de mal avec ce métier et je ne sais pas si je continuerai. Il y a quelques années, j'essayais de pousser tous les élèves à suivre mon cours, mais maintenant, c'est triste à dire, mais je m'occupe du tiers d'entre eux qui veut suivre mon cours. Le reste des élèves attend juste que le temps passe et donc la fin de l'année. J'ai eu en tout cas la chance d'être nommée rapidement vu la pénurie de profs de langues.”*

**Fabrice**  
FUTUR PROFESSEUR  
D'ÉDUCATION À LA  
PHILOSOPHIE ET  
CITOYENNETÉ (EPC)

**"Je ne sais  
pas où je donnerai  
EPC"**

*"Je suis fondateur du Corme, le Collectif des professeurs de religions, de morale non confessionnelle et de philosophie et citoyenneté. Je suis à la base professeur de religion, mais j'ai accepté de me proposer comme professeur de cours d'éducation*

*à la philosophie et citoyenneté (EPC). Même si je suis nommé et si je n'avais pas à craindre à court terme pour mon emploi, j'ai fait un choix de sécurité pour le futur. On sait que le cours de religion pourrait peut-être disparaître à terme. Aujourd'hui, je ne sais pas dans quelle école je donnerai cours. C'est quand même un léger problème et c'est une source de stress pour moi et les autres dans le même cas. Les modalités de la formation qu'on doit suivre ne sont pas non plus toujours claires."*